

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1334

23 mai 2014

SOMMAIRE

| | | | |
|--|--------------|--|--------------|
| Barlinek Luxembourg S.à r.l. | 64010 | Maritime Business Management S.A. | 64013 |
| Berlin Hof 1-2 S.à r.l. | 64011 | M&G Real Estate Finance 2 Co. S.à r.l. ... | 63994 |
| Bisclair S.à r.l. | 63993 | Misys Europe | 64031 |
| Bumble Bee Holdco S.C.A. | 64012 | Nobles Escuyers S.A. | 64009 |
| Bureau Immobilier de Luxembourg S.A. | 64011 | Orfec S.A. | 63996 |
| Centre Circle S.A. | 64013 | Oxo International S.A. | 64021 |
| Charpente Traditionnelle S.à r.l. | 64022 | Patagonia Finance S.A. | 64021 |
| CM Project | 64024 | Planet Plus Investments S.A., SPF | 64032 |
| Devonshire Point Investment S.à r.l. | 63997 | Planet Strategy Group | 64029 |
| Ecotrade Commodities S.A. | 64021 | Quinlan Private Most Client Holdings S.à r.l. | 64030 |
| Edi Concept International S.A. | 64011 | Rolo International S.A. | 64012 |
| E.L.E. Lux S.A. | 64030 | Securo Lux S.A. | 64008 |
| Fides Europe S. à r.l. | 64031 | S.E.E. Société d'Etudes et d'Evaluations S.à r.l. | 63996 |
| Flux Re S.A. | 64029 | Sud Immo Invest S.A. | 64010 |
| FR Horizon Holding S.à r.l. | 64009 | Sunset S.à r.l. | 64025 |
| Generation XXI S.A. | 64009 | Tonka S.A. | 64008 |
| Gran Via International S.A. | 64010 | Triton Masterluxco 4 S.à r.l. | 63997 |
| Grimbsby Investments S.à r.l. | 64012 | VORSORGE Luxemburg Lebensversiche- rung S.A. | 64008 |
| Horizon Newco S.à r.l. | 64032 | Wherland Two Real Estate S.A. | 64010 |
| Laguna S.A., SPF | 64030 | WishTree S.à r.l. | 64020 |
| Luxprototyping S.à r.l. | 64031 | | |
| Mandelieu S.A. | 63986 | | |
| Marie Lingerie S.à r.l. | 64030 | | |

Mandelieu S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 185.406.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the fifth of March.

Before the undersigned, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

ECP Holdings S.A., a company having its registered office at PO Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (BVI), registered under number 1412377,

hereby represented by Mrs Marie Elodie Fessaguet, employee, residing professionally at 35a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg by virtue of a proxy given in Luxembourg on March 3rd, 2014.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities

This appearing party, through its mandatory, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a "public limited company" (société anonyme), which is hereby incorporated.

Art. 1. There exists a public limited company (société anonyme) in the form of a société anonyme, under the name of "Mandelieu S.A." (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Any reference to the shareholders in the articles of association of the Company (the Articles) shall be a reference to the Sole Shareholder of the Company if the Company has only a Sole Shareholder.

The Company is established for an undetermined period.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) adopted in the manner required for the amendment of these Articles, as prescribed in Article 6 below.

The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

Art. 2. The object of the Company is the acquisition and holding of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. The Company may hold interests in partnerships and carry out its business through branches or abroad. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

The Company may from time to time borrow in any form (and in any event by public or private placement), and draw, make, accept, endorse, execute and issue promissory notes, drafts, bills of exchange, warrants, bonds, debentures and other negotiable or non-negotiable instruments and evidence of indebtedness.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose including without limitation the acceptance of a mandate of liquidator in respect of any company of the group to which the Company belongs.

Art. 3. The subscribed share capital is set at thirty-two thousand euro (EUR 32,000.-) consisting of three hundred twenty (320) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in Article 6 below.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law redeem its own shares.

Art. 4. The shares may be registered or bearer shares, at the option of the shareholders.

The Company will recognize only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Art. 5. As long as the Company has only a Sole Shareholder, such Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only a Sole Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Art. 6. The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last Friday of June of each year at 2.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the annual General Meeting shall be held on the next following business day. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the General Meetings unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law and by these Articles. A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person who needs not to be a shareholder as his or her proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a General Meeting duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present or represented and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any General Meeting.

An extraordinary General Meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second General Meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the General Meeting in the Luxembourg Official Gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders of the Company.

Any shareholder may participate in a General Meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a General Meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 7. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members except where it has been established at a General Meeting that the Company has a Sole Shareholder, the board of directors may be constituted by a sole member (the Sole Director) until the ordinary General Meeting following the establishment of the existence of more than one shareholder. In that case, the Sole Director of the board of directors of the Company assumes all powers conferred by the law to the board of directors. The members of the board of directors or, as the case may be, the Sole Director, need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the General Meeting or as the case may be by a resolution of the Sole Shareholder of the Company. The shareholders of the Company or as the case may be the Sole Shareholder of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting or as the case may be by a resolution of the Sole Shareholder of the Company.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting as the case may be until the next resolution of the Sole Shareholder of the Company.

Art. 8. The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the General Meeting.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another director as his or her proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of a tied vote, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors of the Company may also be passed, in case of urgency or where exceptional circumstances so require, by circularly means in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically, by means of electronic signature (which is valid under Luxembourg law), by each and every director (résolution circulaire). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 8 does not apply where the Company is managed by a Sole Director.

Art. 9. The board of directors, or as the case may be, the Sole Director, is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the Luxembourg law dated August 10th, 1915 on commercial companies (the "Companies Law 1915") or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the board of directors, or as the case may be, the Sole Director.

The board of directors, or as the case may be, the Sole Director, may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the General Meeting, to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the company, under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 10. The Company shall be bound towards third parties by (i) the joint signatures of any two directors of the Company in all matters unless otherwise decided by the General Meeting; or (ii) as the case may be, by the single signature of the Sole Director; or (iii) the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the board of directors, but only within the limits of such power.

Insofar as daily management is concerned, the Company shall be legally bound towards third parties by the single signature of any person to whom daily management powers have been delegated.

Art. 11. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), which may be shareholders or not, or, where required by law, by one or several independent external auditors (réviseurs d'entreprises). The General Meeting shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years. They shall be eligible for re-appointment the statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting.

Art. 12. The accounting year of the Company shall begin on January 1st and shall terminate on December 31st of each year.

Art. 13. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in Article 3 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in Article 3 hereof.

The General Meeting, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-in amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

Art. 14. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 15. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Law 1915.

Subscription and payment

The Sole Shareholder has subscribed all the shares and has paid up in cash to the extent of twenty-five percent (25%).

| Subscribers | Subscribed capital: | Number of shares: |
|------------------------|------------------------|-------------------------|
| | EUR | |
| ECP Holdings S.A. | 32,000.- | 320 |
| TOTAL: | 32,000.- | 320 |

Proof of such payment has been given to the undersigned notary, so that the amount of eight thousand euro (EUR 8,000.-) is as of now available to the Company.

Transitional provisions

1) The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the last day of December 2014.

2) The first annual General Meeting shall be held 2015.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder takes the following resolution:

1. The number of directors is fixed at three (3).

2. Are appointed as directors:

- Mr Patrick HANSEN, employee, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 26 of October 1972, residing professionally at 35A, avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg

- Mr Knut REINERTZ, employee, born in Esch-sur-Alzette in Luxembourg on 31 December 1963, residing professionally at 35A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Mr Philippe KAUFFMAN, employee, born in Luxembourg on the 9 July 1970, residing professionally at 35A, avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg

The mandate of the directors shall expire immediately after the annual ordinary General Meeting to be held in 2019.

3. To set at one (1) the number of statutory auditors (commissaires aux comptes) and further resolves to appoint the following as statutory auditor (commissaire aux comptes):

GEFCO CONSULTING S.à r.l., registered with the Luxembourg Trade and Company's register under number B 69 580 and with registered office at 68, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

The mandate of the statutory auditor shall expire immediately after the annual ordinary General Meeting to be held in 2019.

4. To fix the address of the registered office of the company at L-1855 Luxembourg, 35a, avenue John F. Kennedy.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of any divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil quatorze, le cinq mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ECP Holdings S.A., une société ayant son siège social à PO Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques (BVI), immatriculée sous le numéro 1412377,

ici représentée par Madame Marie Elodie Fessaguet, employée, demeurant professionnellement au 35a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en vertu d'une procuration délivré à Luxembourg le 3 mars 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, par l'intermédiaire de son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est établi une Société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de "Mandelieu S.A." (la Société).

La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Toute référence aux actionnaires dans les statuts (les Statuts) est une référence à l'Actionnaire Unique si la Société n'a qu'un Actionnaire Unique.

La Société est constituée pour une durée indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts, tel que prescrit à l'Article 6 ci-après.

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition et la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

La Société peut, de temps en temps, emprunter sous toute forme (et dans tous les cas par voie de placement public ou privé), et retirer, faire, accepter, endosser, signer et procéder à l'émission d'effets de commerce, lettres de change, bons de souscription, d'obligations, de certificats de créance ou tout autre instrument négociable ou non négociable et reconnaissances de dettes.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet, y compris, sans limitation, l'acceptation d'un mandat de liquidateur en relation avec toute société du groupe auquel appartient la Société.

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) et chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 6 ci-après.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 6. L'Assemblée Générale annuelle se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de juin de chaque année à 2.00 de l'après-midi.

Si ce jour est un jour férié légal, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des Assemblées Générales, dans la mesure où il n'est pas autrement posé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents Statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme son mandataire actionnaire ou non.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions d'une Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute Assemblée Générale.

Une Assemblée Générale extraordinaire convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle Assemblée Générale peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires de la Société.

Tout actionnaire peut participer aux Assemblées Générales par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une Assemblée Générale, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'Assemblée Générale pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, à moins qu'il ait été établi durant une Assemblée Générale que la Société a un Actionnaire Unique, auquel cas le conseil d'administration pourra comprendre un membre unique (l'Administrateur Unique) jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire qui suivra l'établissement de l'existence de plus d'un actionnaire. Dans ce cas, l'Administrateur Unique de la Société assumera tous les pouvoirs conférés par la loi au conseil d'administration. Les membres du conseil d'administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique, ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale ou le cas échéant par décision de l'Actionnaire Unique. Les actionnaires de la Société ou, le cas échéant l'Actionnaire Unique, déterminera(ont) également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale ou le cas échéant par décision de l'Actionnaire Unique.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale ou le cas échéant jusqu'à la prochaine décision de l'Actionnaire Unique.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des Assemblées Générales.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de parité de voix, la voix du président sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration de la Société peut également être prise, en cas d'urgence ou si des circonstances exceptionnelles le rendent nécessaire, par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du conseil d'administration de la Société (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'Article 8 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 9. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique, est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) ou que les Statuts ne réservent pas expressément à l'Assemblée Générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'Administrateur Unique, selon le cas.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique, pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaire ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société à moins qu'il n'en ait été décidé autrement par l'Assemblée Générale; ou (ii) le cas échéant, par la signature unique de l'Administrateur Unique; ou (iii) les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera légalement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière aura été déléguée.

Art. 11. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires ou, dans les cas prévus par la loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. L'Assemblée Générale désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 12. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 3 des Statuts et deviendra obligatoire à nouveau si la réserve légale descend en dessous de ce seuil de 10% (dix pour cent).

L'Assemblée Générale déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi de 1915 et aux lois modificatives.

Souscription et libération

L'Actionnaire unique a souscrit à toutes les actions et a libéré en espèces à concurrence de 25%.

| Souscripteurs | Capital souscrit EUR | Nombre d'actions |
|------------------------|----------------------------|---------------------|
| ECP Holdings S.A. | 32.000,- | 320 |
| TOTAL: | 32.000,- | 320 |

Preuve du paiement a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de huit mille euros (EUR 8.000.-) se trouve à l'entière disposition de la Société.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.
- 2) L'Assemblée Générale annuelle se tiendra pour la première fois en 2015.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Résolutions

Immédiatement après la constitution de la société l'Actionnaire Unique prend les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

2. Sont appelé aux fonctions d'Administrateur:

- Monsieur Patrick HANSEN, employé, né à Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg le 26 octobre 1972, demeurant professionnellement au 35A, avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg

- Monsieur Knut REINERTZ, employé, né à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, le 31 décembre 1963, demeurant professionnellement au 35A, avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg

- Monsieur Philippe KAUFFMAN, employé, né à Luxembourg le 9 juillet 1970, demeurant professionnellement au 35A, avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg

Le mandat des Administrateurs se terminera lors de l'Assemblée Générale annuelle devant être tenue en 2019.

3. De fixer à un (1) le nombre de commissaires aux comptes et de nommer comme commissaire aux comptes:

GEFCO CONSULTING S.à r.l. immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B69 580 et ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

Le mandat du commissaire aux comptes se terminera lors de l'Assemblée Générale annuelle devant être tenue en 2019.

4. De fixer l'adresse du siège social de la Société à L-1855 Luxembourg, 35A, avenue John F. Kennedy.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne, en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé avec Nous notaire.

Signé: M.E. Fessaguet et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 mars 2014. LAC/2014/11586. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2014.

Référence de publication: 2014040896/416.

(140047569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Bisclair S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 7, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 123.537.

Extrait de l'Assemblée générale extraordinaire du 19 mars 2014

Suite à des cessions de parts sociales, en date du 19 mars 2014, dûment approuvées par les associés et dûment notifiées à la société, le capital social de 12.500,00 €, représenté par 125 parts sociales, se répartit comme suit:

Monsieur François Moreau, demeurant à L-1729 Luxembourg, 4, rue Mathias Hertert 64 parts sociales

Madame Fleur CISZEWICZ, demeurant à L-1729 Luxembourg, 4, rue Mathias Hertert 61 parts sociales

Total: cent vingt-cinq parts sociales 125 parts sociales

Luxembourg, le 19 mars 2014.

Pour extrait conforme

BISCLAIR SARL

Référence de publication: 2014043186/16.

(140049579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

M&G Real Estate Finance 2 Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 36.851.328,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 171.314.

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth day of March.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Redange-sur-Attert acting in replacement of Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed,

THERE APPEARED:

M&G Real Estate Debt Fund II LP, a Guernsey limited partnership having its registered office at 3rd Floor, NatWest Tower, Le Truchot, St. Peter Port, Guernsey, GY1 1WD, recorded with the Guernsey Registry under number 1736,

in its capacity as sole shareholder of M&G Real Estate Finance 2 Co. S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 171.314 (the "Company"), incorporated by a deed drawn up by Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on 31 August 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2483 of 5 October 2012. The articles of association (the "Articles") have been amended by a deed of the undersigned notary on 24 September 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2606 of 19 October 2012,

here represented by Mrs Monique Drauth, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13 March 2014.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. M&G Real Estate Debt Fund II LP is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the Company;

II. The Company's share capital is presently fixed at thirty-two thousand one hundred twenty Pound Sterling six hundred ninety-three thousandth (GBP 32,120.693), represented by thirty-two million one hundred twenty thousand six hundred ninety-three (32,120,693) shares having a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of four thousand seven hundred thirty Pound Sterling six hundred thirty-five thousandth (GBP 4,730.635) in order to raise it from its current amount of thirty-two thousand one hundred twenty Pound Sterling six hundred ninety-three thousandth (GBP 32,120.693) represented by thirty-two million one hundred twenty thousand six hundred ninety-three (32,120,693) shares in registered form with a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each to thirty-six thousand eight hundred fifty-one Pound Sterling three hundred twenty-eight thousandth (GBP 36,851.328), represented by thirty-six million eight hundred fifty-one thousand three hundred twenty-eight (36,851,328) shares, through the issue of four million seven hundred thirty thousand six hundred thirty-five (4,730,635) shares having a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each.

Subscription - Paiement

The 4,730,635 (four million seven hundred thirty thousand six hundred thirty-five) new shares are subscribed by the Sole Shareholder at a total price of four million seven hundred thirty thousand six hundred thirty-five Pound Sterling thirty-four Pence (GBP 4,730,635.34) out of which:

- Four thousand seven hundred thirty Pound Sterling six hundred thirty-five thousandth (GBP 4,730.635) are allocated to the share capital, and

- Four million seven hundred twenty-five thousand nine hundred four Pound Sterling seven hundred five thousandth (GBP 4,725,904.705) are allocated to the share premium.

The 4,730,635 (four million seven hundred thirty thousand six hundred thirty-five) new shares are fully paid up in cash by the Sole Shareholder, so that the total amount of four million seven hundred thirty thousand six hundred thirty-five Pound Sterling thirty-four Pence (GBP 4,730,635.34) is at the free disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.1.** The Company’s share capital is set at thirty-six thousand eight hundred fifty-one Pound Sterling three hundred twenty-eight thousandth (GBP 36,851.328), represented by thirty-six million eight hundred fifty-one thousand three hundred twenty-eight (36,851,328) shares having a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each.”

The rest of article 5 and the articles of incorporation of the Company remain unchanged.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately three thousand six hundred euro (EUR 3,600.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxy holder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le quatorzième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, laquelle dernière restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU

M&G Real Estate Debt Fund II LP, un Guernsey limited partnership ayant son siège social au 3^e étage, NatWest Tower, Le Truchot, St. Peter Port, Guernsey, GY1 1WD, immatriculé au Guernsey Registry sous le numéro 1736,

en sa capacité d’associé unique de M&G Real Estate Finance 2 Co. S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.314 (ci après la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 31 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2483 du 5 octobre 2012. Les statuts de la Société (ci après les «Statuts») ont été modifiés par le notaire soussigné en date du 24 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2606 du 19 octobre 2012,

ici représentée par Mme Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée le 13 mars 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire soussigné et la mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l’enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

I. M&G Real Estate Debt Fund II LP est l’associé unique (l’ «Associé Unique») de la Société;

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à trente-deux mille cent vingt livres sterling six cent quatre-vingt-treize millièmes (GBP 32.120,693) représenté par trente-deux millions cent vingt mille six cent quatre-vingt-treize (32.120.693) parts sociales, d’une valeur nominale d’un millième de livres sterling (GBP 0,001) chacune.

Sur ceci, la partie comparante, représentée par sa mandataire, a requis le notaire instrumentant d’acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L’associée unique décide d’augmenter le capital social à concurrence de quatre mille sept cent trente livres sterling et six cent trente-cinq millièmes (GBP 4.730,635) pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille cent vingt livres sterling six cent quatre-vingt-treize millièmes (GBP 32.120,693) représenté par trente-deux millions cent vingt mille six cent quatre-vingt-treize (32.120.693) parts sociales, d’une valeur nominale d’un millième de livres sterling (GBP 0,001) chacune, jusqu’à trente-six mille huit cent cinquante et un livres sterling et trois cent vingt-huit millièmes (GBP 36.851,328) représentés par trente-six millions huit cent cinquante et un mille trois cent vingt-huit (36.851.328) parts sociales par l’émission de quatre millions sept cent trente mille six cent trente-cinq (4.730.635) parts sociales d’une valeur nominale d’un millième de livres sterling (GBP 0,001) chacune.

Souscription - Libération

Les quatre millions sept cent trente mille six cent trente-cinq (4.730.635) nouvelles parts sociales sont souscrites par l’Associée Unique représentée comme indiqué ci-dessus, pour un montant de quatre millions sept cent trente mille six cent trente cinq livres sterling et trente-quatre pence (GBP 4.730.635,34) dont:

- Quatre mille sept cent trente livres sterling six cent trente-cinq millièmes (GBP 4.730,635) sont alloués au capital social; et

- Quatre millions sept cent vingt-cinq mille neuf cent quatre livres sterling et sept cent cinq millièmes (GBP 4.725.904,705) sont alloués à la prime d'émission.

Les quatre millions sept cent trente mille six cent trente-cinq (4.730.635) nouvelles parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire par l'Associée Unique, de sorte que le montant total de quatre millions sept cent trente mille six cent trente cinq livres sterling et trente-quatre pence (GBP 4.730.635,34) est à la libre disposition de la Société tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associée Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **5. 1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme trente-six mille huit cent cinquante et un livres sterling trois cent vingt-huit millièmes (GBP 36.851,328) représentés par trente-six millions huit cent cinquante et un mille trois cent vingt-huit (36.851.328) parts sociales, d'une valeur nominale d'un millième de livres sterling (GBP 0,001) chacune."

Le reste de l'article 5 et des statuts de la Société demeure inchangé.

Evaluation des frais

Le montant total des frais, charges, rémunérations ou dépenses, sous toute forme qu'ils soient, qui incombent à la Société ou qui seront facturés à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à trois mille six cents euros (EUR 3.600,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Drauth, Me Delvaux en remplacement de Me GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 mars 2014. Relation: LAC/2014/12315. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 20 mars 2014.

Référence de publication: 2014040891/141.

(140047120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Orfec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 171.348.

Par la présente, je vous informe de ma démission de la fonction d'administrateur au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 05 mars 2014.

Ingor Meuleman.

Référence de publication: 2014042281/10.

(140048677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

S.E.E. Société d'Etudes et d'Evaluations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7364 Bofferdange, 3, A Romesch.

R.C.S. Luxembourg B 119.328.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68374 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014042331/10.

(140048880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Triton Masterluxco 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 177.725.

Les statuts coordonnés au 27 février 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2014042401/11.

(140049003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Devonshire Point Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 185.413.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of the month of March.
Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

Devonshire Point Holdings S.à r.l., a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of GBP 26,950.- and under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

represented by Ms Lou Venturin, lawyer with offices at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a power of attorney which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the holder and the undersigned notary, will be appended to the present instrument for the purpose of registration.

The party, represented as indicated above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of association for a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it establishes as follows:

Part I. Corporate form and name, Registered office, Corporate purpose and term of existence

Art. 1. Corporate Form and Name. The original subscriber and all who may subsequently acquire the shares hereafter issued hereby establish a company which takes the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Act"), Article 1832 of the Civil Code, as amended, and the present articles of association (the "Articles").

The Company is incorporated under the name "Devonshire Point Investment S.à r.l.".

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the municipality of Niederanven. The Company's Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to transfer the Company's registered office to any other location in the above mentioned municipality.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may resolve to establish branches or other places of business in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Should extraordinary political, economic or social developments occur or become imminent which are liable to interfere with the Company's normal activities at its registered office or hinder communications within that office or between that office and persons abroad, the Manager or, as the case may be, the Board of Managers may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of such extraordinary circumstances. Such temporary measures will not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office abroad, will remain governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Purpose. The purpose of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of stakes, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such shareholdings.

This includes without limitation the investment in, acquisition and disposal of, grant or issuance (without a public offering) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited-liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, as well as obligations (including without limitation synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security as well as any form of indemnity, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including without limitation the extension of advances, loans, money deposits and credit as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same type of assistance to undertakings that form part of the same group to which the Company belongs or to third parties, provided that doing so is in the Company's interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial transactions and engage in such other activities as it deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of its corporate purpose.

Notwithstanding the foregoing, the Company shall not enter into any transaction that would cause it to be engaged in a regulated activity or one that requires the Company to have a licence.

Art. 4. Term of Existence. The Company is incorporated for an unlimited term of existence.

Part II. Share capital and shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twenty-six thousand nine hundred fifty-eight pounds sterling (GBP 26,958.-), divided into twenty-six thousand nine hundred fifty-eight (26,958) shares, with a par value of one pound sterling (GBP 1.-).

In addition to the share capital, a premium account may be set up, to which any premium paid on the shares, over and above the par value, will be transferred. The Company may use the amount held in the premium account to redeem its shares, set off net losses, and make distributions to shareholders or it can allocate the funds to the statutory reserve.

Art. 6. Shares. All shares are and will remain in registered form.

If and when the Company has only one shareholder, this shareholder may freely transfer its/her/his shares.

If and when the Company has several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst the shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders, at which at least three quarters of the share capital, which present or represented, cast their vote in favour of such transfer

Shares may be transferred either by means of a notarised instrument or a private agreement. Any such transfer is not binding on the Company or third parties unless duly notified to or accepted by the Company, in accordance with Article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must appoint a single person to represent them vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of the rights attached to the relevant share until a single representative is appointed.

Art. 7. Capital Increases and Reductions. The Company's share capital may be increased or reduced on one or more occasions pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, provided the quorum and majority set out in these Articles or the Act, as the case may be, are met.

Part III. Management, the board of managers and auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or more managers, who need not be shareholders in the Company (the "Manager(s)"). If several Managers are appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine their number, remuneration and the duration of their term of office. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to appoint Class A and Class B Managers.

Even after the end of their term of office, the Manager(s) shall not disclose information that could be detrimental to the Company's interests, except when disclosure is required by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company has a single Manager, the latter will exercise the powers granted by the Act to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairperson (the "Chair") from amongst its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager, to keep minutes of meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet further to a notice sent by the Chair or at the request of any Manager. The Chair will preside over all meetings of the Board of Managers. In the Chair's absence, the Board of Managers may appoint another Manager as pro tempore chair by a majority vote of those present or represented at the meeting.

Except in urgent cases or with the prior consent of all those entitled to attend the meeting, at least twenty-four hours' written notice of a Board meeting must be given. Any such notice shall specify the place, date, time and agenda of the meeting.

The abovementioned notice requirement may be waived unanimously in writing by all Managers, either at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at a time and place previously approved by the Board of Managers.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or another location indicated in the notice.

A Manager may appoint in writing another Manager to represent him/her at any meeting of the Board of Managers.

The quorum required for meetings of the Board of Managers shall be the presence or representation of a majority of Managers holding office.

Decisions shall be taken by a majority of the votes cast by those Managers present or represented at the meeting. In the event of a tie, the Chair shall cast the deciding vote.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other means of communication allowing several persons to communicate simultaneously with each other. Such methods of participation are considered equivalent to physical presence at the meeting.

A written decision signed by all Managers is proper and valid as if it had been adopted at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such a decision can be enacted either in a single document or in several documents with the same content, each signed by one or more Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of meetings of the Board of Managers or, as the case may be, written decisions taken by the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, the sole Manager. Any proxies shall remain appended thereto.

Copies of or extracts from the minutes or decisions shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, the Chair of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers has the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administration or disposal which are necessary or useful to accomplish the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Act to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders can be exercised by the Manager or the Board of Manager, as the case may be.

Art. 12. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special duties on any member(s) of the Board of Managers or any other person(s), who need not be a Manager or Shareholder of the Company, acting alone or jointly, under such terms as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also establish one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. In case only one Manager have been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company be managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers as well as by the joint signatures or single signature of any person (s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 14. Conflicts of Interest. No contract or transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated solely due to the fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including without limitation any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of, that other company or firm. Except as otherwise provided herein, any duly authorised representative of the Company, including without limitation any Manager, who serves as a duly authorised representative of another company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, for that sole reason, automatically be prevented from taking part in the deliberations and acting on any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the foregoing, in the event a Manager has a personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, s/he shall inform the Board of Managers thereof and shall not deliberate or vote on the transaction. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, shall be notified of the transaction and the Manager's interest therein. When the Company has only a single

Manager, any transaction to which the Company is a party and in which the sole Manager has a personal interest that conflicts with the Company's interest therein, other than those falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, must be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and the latter's heirs, executors and administrators for expenses reasonably incurred in connection with any action, lawsuit or proceedings to which the Manager may be made a party by reason of being or having been a Manager or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which the Manager is not entitled to be indemnified, except for actions, lawsuits or proceedings in relation to matters for which the Manager is held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters in relation to which the Company has been advised by its legal counsel that the Manager did not commit a breach of his or her duties. This right to indemnification is without prejudice to any other rights to which the relevant person may be entitled.

Art. 16. Audit. Unless the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Act, the supervision of the Company's operations may be, or shall be if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors, who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of statutory or independent auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor, and the duration of their term of office. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-appointed at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Part IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the Company's registered office or at any other location specified in the notice of the meeting, on the first Tuesday of the month of June of each year, at 10.30 a.m. If this date is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held the next business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The Manager or the Board of Managers, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital can call other general meetings of shareholders in accordance with the requirements of the Act.

If the Company has less than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not mandatory and the shareholders may vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if so required by an event of force majeure, in the opinion of the Manager or the Board of Managers, as the case may be.

Art. 19. Powers of the General Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders represents the totality of the Company's shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers reserved to it by the Act and these Articles.

Art. 20. Procedure and Voting. The general meeting of shareholders will meet further to a notice sent by the Manager or the Board of Managers, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital, which meets the requirements of the Act and these Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all shareholders are present or represented at a general meeting and state that they have been informed of the agenda, the meeting may be held without notice.

A shareholder may appoint in writing, pdf via e-mail or by fax a proxy holder, who need not be a shareholder, to represent him or her at a meeting.

One or more shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, videoconference or any similar means of communication enabling several persons to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

The Chair of the Board of Managers or, in the Chair's absence, any other person appointed by the general meeting of shareholders shall preside over the meeting.

The chairperson of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or more returning officer(s).

The chairperson of the general meeting of shareholders, together with the secretary and the returning officer(s), shall form the bureau of the meeting.

An attendance list indicating the name of each shareholder, the number of shares held and, if applicable, the name of the shareholder's representative, shall be drawn up and signed by the members of the bureau or, as the case may be, their representatives.

Each share carries one vote, except as otherwise provided for by the Act.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, any amendment to the present Articles must be approved by (i) a majority of the shareholders in numerical terms and (ii) representing three-quarters of the share capital.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, all other resolutions must be approved by shareholders representing more than half the share capital. If the required quorum is not met at the first meeting, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions adopted by a majority of the votes cast, regardless of the percentage of share capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholder Meetings. Written decisions of the sole shareholder or the minutes of general meetings of shareholders, as the case may be, shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, the bureau.

Copies of or extracts from the decisions of the sole shareholder or, as the case may be, minutes of the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or the Chair of the Board of Managers or any two Managers, as the case may be.

Part V. Financial year and allocation of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year starts to run on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December of each year.

Art. 23. Approval of the Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall prepare the Company's annual accounts in accordance with the Act and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his/her representative may inspect the annual accounts at the Company's registered office, as provided by the Act.

Art. 24. Allocation of Profit. Five percent (5%) of the Company's net annual profit shall be allocated each year to the reserve required by the Act, until this reserve reaches ten percent (10%) of the Company's subscribed capital.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remaining profits will be allocated, which may be used, in whole or in part, to absorb existing losses, if any, set aside in a reserve, carried forward to the next following financial year, or distributed to the shareholder(s) as a dividend.

Art. 25. Interim Dividends. The Manager or the Board of Managers, as the case may be, is authorised to pay interim dividends, provided interim financial statements have been drawn up showing that the Company has sufficient funds to make such a distribution.

Part VI. Dissolution and liquidation

Art. 26. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved pursuant to a decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, approved by the same quorum and majority required to amend these Articles, unless otherwise provided by the Act.

If the Company is dissolved, liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will also determine their powers and compensation.

After settling all outstanding debts and liabilities, including taxes and liquidation costs, the remaining net assets of the Company shall be distributed amongst the shareholders pro rata in accordance with their shareholdings.

Part VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be settled in accordance with the applicable law.

Subscription and Payment

These Articles have been drawn up by the appearing party, which has subscribed to and fully paid up in cash twenty-six thousand nine hundred fifty-eight (26,958) shares, with a par value of one pound sterling (GBP 1.-) each.

Proof of payment has been provided to the undersigned notary who states that the conditions set forth in Article 183 of the Act have been fulfilled and expressly testifies to the fulfilment of these conditions.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company as a result of this instrument of incorporation are estimated at one thousand one hundred euros (EUR 1,100.-).

Transitional Provisions

The first financial year will begin on today's date and end on 31 December 2014.

Resolutions of the sole shareholder

The abovementioned shareholder, representing the Company's entire subscribed share capital, immediately passed the following resolutions:

1. The number of Managers is set at four (4) and the following persons are appointed Managers for an unlimited term:

Class A Managers:

- Ms Sally Dee Fassler, born in New York, United States of America, on 9 May 1973, with her professional address at John Hancock Tower, 200, Clarendon Street, Boston, Massachusetts 02116, United States of America; and
- Mr Ranesh Ramanathan, born in Singapore, on 11 July 1972, with his professional address at John Hancock Tower, 200, Clarendon Street, Boston, Massachusetts 02116, United States of America.

Class B Managers:

- Ms Orla Maria Mernagh, born in United States of America, on 4 December 1979, with her professional address at 4, Rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Grand Duchy of Luxembourg.
- Ms Myleen Tapawan Basilio, born in the Philippines, on 01 October 1981, with her professional address at 4, Rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The Company's registered office shall be located at 4, Rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Grand-Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that, at the request of the abovementioned person, this instrument has been drafted in English, accompanied by a French version. At the request of the same person, in the event of discrepancies between the English and French versions, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

This document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by last name, first name, civil status and residence, this person sign together with the notary this original instrument.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-sept du mois de mars.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Devonshire Point Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de GBP 26.950,- et en cours d'enregistrement avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

représentée par Mme Lou Venturin, juriste, ayant son adresse professionnelle à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le souscripteur et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Devonshire Point Investment S.à r.l.".

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la commune de Niederanven. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la commune mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand -Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances

anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à vingt-six mille neuf cent cinquante-huit livres sterling (GBP 26.958,-) divisé en vingt-six mille neuf cent cinquante-huit (26.958) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/

peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président").

Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le premier mardi du mois de juin de chaque année, à 10h30.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblées Générales des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès-verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde pour absorber des pertes, s'il y en a, de le verser à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Art. 25. Dividendes Intérimaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit aux vingt-six mille neuf cent cinquante-huit (26.958) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune et les a intégralement libérées en espèces:

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2014.

Résolutions de l'associé unique

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre de Gérants à quatre (4) et nomination des Gérants suivants pour une durée illimitée:

Gérants de Catégorie A:

- Mme Sally Dee Fassler, née à New York, Etats-Unis d'Amérique, le 9 mai 1973, ayant son adresse professionnelle à John Hancock Tower, 200, Clarendon Street, Boston, Massachusetts 02116, Etats -Unis d'Amérique; et

- M. Ranesh Ramanathan, né à Singapour, le 11 juillet 1972, ayant son adresse professionnelle à John Hancock Tower, 200, Clarendon Street, Boston, Massachusetts 02116, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de Catégorie B:

- Mme Orla Maria Mernagh, née aux Etats-Unis d'Amérique, le 4 décembre 1979, ayant son adresse professionnelle à 4, Rue Lou Hemmer, L-1748 Findel; et

- Mme Myleen Basilio, née aux Philippines, le 1 octobre 1981, ayant son adresse professionnelle à 4, Rue Lou Hemmer, L-1748 Findel;

2) Fixation du siège social de la Société à 4, Rue Lou Hemmer, L-1748 Findel.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Venturin, GRETHEN

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 mars 2014. Relation: LAC/2014/12319. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 20 mars 2014.

Référence de publication: 2014040680/593.

(140047627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

VORSORGE Luxembourg Lebensversicherung S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 56.908.

Die VORSORGE Luxembourg Lebensversicherung S.A. gibt hinsichtlich Ihres Verwaltungsratsmitglied bzw. Ihres Geschäftsführers Herrn Jochen Specht folgende neue Privatanschrift bekannt:

Herr Jochen Specht, Zum Alenberg 1, D-54318 Mertesdorf

Munsbach, den 24.03.2014.

VORSORGE Luxembourg Lebensversicherung S.A.

6, rue Gabriel Lippmann

L-5365 Munsbach

Unterschriften

Référence de publication: 2014043059/15.

(140049473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Securo Lux S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 150.149.

Die berufliche Adresse des Verwaltungsratsmitglieds Herrn Reinolf Dibus hat sich mit Wirkung zum 1. August 2013 geändert und lautet nun wie folgt: 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Die berufliche Adresse des Verwaltungsratsmitglieds Herrn Mario Warny hat sich mit Wirkung zum 1. Dezember 2013 geändert und lautet nun wie folgt: 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 24. März 2014.

Für Securo Lux S.A.

Die Domizilstelle:

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Référence de publication: 2014042332/16.

(140048918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Tonka S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 176.858.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 21 mars 2014 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur-Président, Master Administration des Entreprises, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

L'assemblée générale du 21 mars 2014 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 21 mars 2014.

Pour TONKA S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2014042397/22.

(140049054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Nobles Escuyers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 105.148.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2014.

Pour: NOBLES ESCUYERS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2014042263/15.

(140049146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Generation XXI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 93.468.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 3 mars 2014

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 3 mars 2014, que:

Après avoir constaté que Madame Christine Lecas s'est démis de ses fonctions d'Administrateur, en date du 24 février 2014, les Administrateurs restants décident, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Monsieur Nicolas Mille, employé privé, né à Antony (France) le 8 février 1978, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, comme Administrateur de la Société, avec effet au 24 février 2014, en remplacement de Madame Christine Lecas, Administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2014.

GENERATION XXI S.A.

Référence de publication: 2014042100/18.

(140048946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

FR Horizon Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.249.144.669,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 140.474.

Extrait des résolutions du conseil de gérance

En date du 21 mars 2014, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet rétroactif au 13 mars 2014.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des gérants de classe B suivants:

Monsieur Hille-Paul Schut, 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Monsieur Richard Brekelmans, 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Monsieur Johan Dejangs, 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Intertrust Management (Luxembourg) S. à r.l., 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2014.

Sophie Zintzen

Mandataire

Référence de publication: 2014042080/21.

(140048914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Whereland Two Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 147.963.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/03/2014.
G.T. Experts Comptables Sarl
Luxembourg

Référence de publication: 2014042410/12.

(140048965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Barlinek Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 116.387.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2014.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures
Mandataire

Référence de publication: 2014043160/13.

(140049749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Gran Via International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 106.853.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 mars 2014.

Référence de publication: 2014042105/10.

(140048692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Sud Immo Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 95.455.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 3 mars 2014

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 3 mars 2014, que:

Après avoir constaté que Madame Christine Lecas s'est démis de ses fonctions d'Administrateur, en date du 24 février 2014, les Administrateurs restants décident, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Monsieur Nicolas Mille, employé privé, né à Antony (France) le 8 février 1978, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, comme Administrateur de la Société, avec effet au 24 février 2014, en remplacement de Madame Christine Lecas, Administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2014.
SUD IMMO INVEST S.A.

Référence de publication: 2014042381/18.

(140049176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Berlin Hof 1-2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 168.442.

—
Extrait des résolutions du gérant unique datées du 24 mars 2014

En date du 24 mars 2014, le gérant unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du gérant unique Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., et ce avec effet au 28 février 2014:

6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014043163/17.

(140049827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Bureau Immobilier de Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2167 Luxembourg, 134, rue des Muguets.
R.C.S. Luxembourg B 154.137.

—
Assemblée Générale du 20 Mars 2014.

L'an deux mille quatorze et le jeudi vingt mars (20/03/2014), à 14/00 heures, l'assemblée générale de la société a décidé de:

- révoquer Mademoiselle El Khal Nadia de sa fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat.

et de nommer:

Monsieur Bouraoui El Khal demeurant à L-2167 Luxembourg, rue des muguets 134, de la fonction d'Administrateur de la société avec les pouvoirs les plus étendus, pour une durée de six années à compter de la date de la présente.

Le 20 Mars 2014.

Extrait

Signature

L'Administrateur de la société

Référence de publication: 2014043047/18.

(140048643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Edi Concept International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 73.458.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 3 mars 2014

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 3 mars 2014, que:

Après avoir constaté que Madame Nellie Esparza s'est démis de ses fonctions d'Administrateur, en date du 24 février 2014, les Administrateurs restants décident, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Monsieur Nicolas Mille, employé privé, né à Antony (France) le 8 février 1978, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, comme Administrateur de la Société, avec effet au 24 février 2014, en remplacement de Madame Nellie Esparza, Administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2014.

EDI CONCEPT INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2014042038/18.

(140048947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Bumble Bee Holdco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 159.068.

—
Extrait des résolutions prises par le gérant en date du 17 mars 2014

En date du 17 mars 2014, le gérant a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement du siège social de la société Bumble Bee GP S.à r.l., gérant, du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2014.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014043178/17.

(140049551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Rolo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 74.847.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 3 mars 2014

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 3 mars 2014, que:

Après avoir constaté que Madame Nellie Esparza s'est démis de ses fonctions d'Administrateur, en date du 24 février 2014, les Administrateurs restants décident, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Monsieur Nicolas Mille, employé privé, né à Antony (France) le 8 février 1978, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, comme Administrateur de la Société, avec effet au 24 février 2014, en remplacement de Madame Nellie Esparza, Administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2014.

ROLO INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2014042329/18.

(140049177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Grimsby Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 95.093.

—
En date du 20 mars 2014, l'associé unique Portland Retail Estate Limited, avec siège social au 34/44, 2nd Floor, Belgravia House, Circular House, IM1 1AE Douglas, Île de Man, a cédé la totalité de ses 124 parts sociales de la manière suivante:

- 62 parts sociales, à Canterbury Investment SA, avec siège social au Hong Kong Bank Building, Samuel Lewis Avenue, Panama, République du Panama, qui les acquiert;
- 62 parts sociales, à Baron Corporation SA, avec siège social au Hong Kong Bank Building, Samuel Lewis Avenue, Panama, République du Panama, qui les acquiert;

En conséquence, les associés de la société sont les suivants:

- Canterbury Investment SA, précité, avec 62 parts sociales
- Baron Corporation SA, précité, avec 62 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2014.

Référence de publication: 2014043327/19.

(140049536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Centre Circle S.A., Société Anonyme,
(anc. MBM S.A., Maritime Business Management S.A.).
 Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
 R.C.S. Luxembourg B 96.370.

In the year two thousand fourteen, on the tenth day of March.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Maritime Business Management S.A., abbreviated to «MBM S.A.», a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1943 Bonnevoie-Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 96370, incorporated by a deed of Maître Alex WEBER, notary residing in Bascharage on 2 October 2003 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1169 on 7 November 2003 (the “Company”). The articles of association of the Company have been amended by a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on 12 Novembre 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 191 of 24 January 2008.

The meeting is presided by Mr. Jean Pierre VERLAINE, manager, residing in Luxembourg,

who appoints as secretary Mr. Adrien COULOMBEL, manager, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Jean Pierre VERLAINE, manager, with professional address in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to change the name of the Company into “Centre Circle S.A.”

2. Decision to amend article 1st of the articles of association of the Company so as to be worded as follows:

“ **Art. 1.** There exists a Luxembourg joint stock company under the name of “Centre Circle S.A.”

3. Decision to transfer the registered office of the Company from L-1943 Bonnevoie-Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann, to L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll

4. Decision to change the object of the Company.

5. Decision to amend article 4 of the articles of association of the Company so as to be worded as follows:

“ **Art. 4.** The corporate objects of the Company are (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies or other entities or enterprises, including the acquisition, holding and disposal of participations in credit institutions, investment firms or any other company providing financial services similar, complementary or ancillary to the services rendered by the Company or by any company held by the Company, (ii) the acquisition by purchase, subscription or in any other manner and the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto, (iii) the acquisition, holding, disposal, registration, management, investment in any manner in, development, licensing or sublicensing of, any patents, licences, copyrights, trademarks or any other intellectual property rights of any nature and origin (including domain names) and (iv) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i),(ii) and (iii) above).

The Company may borrow in any form and may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt securities.

The Company may grant loans (whether subordinated or unsubordinated) or other forms of financing and lend funds (including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities) to companies or other entities of enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs.

The Company may also give guarantees and grant security (including up-stream and cross-stream) in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of any companies or other entities or enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may also conduct all real estate transactions such as buying, selling, renting, development and management. The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful for the accomplishment and development of its corporate objects.”

6. Decision to amend article 13 of the articles of association Company so as to be worded as follows:

“ **Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.”

7. Decision to decrease the capital of the Company by an amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (EUR 31,000) in order to bring it from its current amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (EUR 31,000) to ZERO EUROS (EUR 0.-) to compensate losses which cannot be absorbed by other own funds.

8. Cancellation of the one thousand (1,000) existing shares.

9. Decision to change the nominal value of the shares into thirty-six euro (EUR 36) per share.

10. Decision to increase the capital of the Company by an amount of THIRTY-SIX THOUSAND EURO (EUR 36,000) in order to bring it from its current amount of ZERO EUROS (EUR 0.-) to the amount of THIRTY-SIX THOUSAND EURO (EUR 36,000) by creation and issue of ONE THOUSAND (1,000) new shares with a par value of THIRTY-SIX EURO (EUR 36.-) each.

11. Subscription and entire payment of the newly issued shares by the current shareholders (50% each) by payment in cash.

12. Decision to amend article 5, first paragraph, of the articles of association of the Company so as to be worded as follows:

“ **Art. 5. first paragraph.** The subscribed capital of the company is fixed at THIRTY-SIX THOUSAND EURO (EUR 36,000) divided into ONE THOUSAND (1,000) shares with a par value of THIRTY-SIX EURO (EUR 36.-) each.”

13. Decision to dismiss the current directors.

14. Decision to appoint as new directors: Neil MEDLYN, René DEMOULIN, Adrien COULOMBEL.

15. Decision to dismiss the current statutory auditor and the current Réviseur d'Entreprise.

16. Decision to appoint as new statutory auditor:

Engelwood Management & Consulting S.à r.l., a company with registered office at 24, rue Léon Kauffman, at L-1853 Luxembourg (RCS Luxembourg B 178071)

17. Miscellaneous.

II) The shareholders of the Company present or represented, the proxy of the represented shareholders and the number of shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the attending shareholders or the proxy of the represented shareholders, the officers of the meeting and the undersigned notary will remain annexed to the present deed and will be registered with the deed.

The proxy of the represented shareholders after having been signed “ne varietur” by the proxyholder(s), the officers of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to these minutes.

III) It appears from the attendance list that all the one thousand (1,000) shares, representing the entire capital of the Company are represented at the present meeting.

IV) The meeting is therefore regularly constituted and can validly resolve on its agenda, of which the shareholders have been advised in advance.

After deliberation, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to change the name of the Company into “Centre Circle S.A.”, and resolves to amend accordingly article 1 of the articles of association of the Company so as to be worded as follows:

“ **Art. 1.** There exists a Luxembourg joint stock company under the name of “Centre Circle S.A.”

Second resolution

The meeting resolves to transfer the registered office of the Company from L-1943 Bonnevoie-Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann, to L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Third resolution

The meeting resolves to change the object of the Company and resolves to amend accordingly article 4 of the articles of association of the Company so as to be worded as follows:

“ **Art. 4.** The corporate objects of the Company are (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies or other entities or enterprises, including the acquisition, holding and disposal of participations in credit institutions, investment firms or any other company providing financial services similar, complementary or ancillary to the services rendered by the Company or by any company held by the Company, (ii) the acquisition by purchase, subscription or in any other manner and the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto, (iii) the acquisition, holding, disposal,

registration, management, investment in any manner in, development, licensing or sublicensing of, any patents, licences, copyrights, trademarks or any other intellectual property rights of any nature and origin (including domain names) and (iv) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i),(ii) and (iii) above).

The Company may borrow in any form and may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt securities.

The Company may grant loans (whether subordinated or unsubordinated) or other forms of financing and lend funds (including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities) to companies or other entities of enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs.

The Company may also give guarantees and grant security (including up-stream and cross-stream) in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of any companies or other entities or enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may also conduct all real estate transactions such as buying, selling, renting, development and management. The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful for the accomplishment and development of its corporate objects.”

Fourth resolution

The meeting resolves to amend article 13 of the articles of association of the Company so as to be worded as follows:

“ **Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.”

Fifth resolution

The meeting resolves to decrease the capital of the Company by an amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (EUR 31,000) in order to bring it from its current amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (EUR 31,000) to ZERO EUROS (EUR 0.-) to compensate losses which cannot be absorbed by other own funds.

Proof of the existence of the said losses is provided by an interim balance sheet of the Company dated on 06 March 2014, which will be annexed to the present deed.

Sixth resolution

The meeting decides the cancellation of the one thousand (1,000) existing shares.

Seventh resolution

The meeting resolves to change the nominal value of the shares into thirty-six euro (EUR 36) per share.

Eighth resolution

The meeting resolves to increase the capital of the Company by an amount of THIRTY-SIX THOUSAND EURO (EUR 36,000.-) in order to bring it from its current amount of ZERO EUROS (EUR 0.-) to the amount of THIRTY-SIX THOUSAND EURO (EUR 36,000.-) by creation and issue of ONE THOUSAND (1,000) new shares with a par value of THIRTY-SIX EURO (EUR 36.-) each, and decides to accept the subscription and the entire payment of the newly issued shares in proportion of their participation in the capital of the company, by the current shareholders by payment in cash.

Subscription - Payment

Thereupon,

1) RESOURCE SHIPPING & SHIPMANAGEMENT S.A., in its quality of existing shareholder, having its registered office in L-1943 Bonnevoie-Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann, here represented by Mr Adrien COULOMBEL, prenamed, by virtue of a proxy established on 10 March 2014,

declared to subscribe to FIVE HUNDRED (500) new shares, AND

2) Engelwood Management & Consulting S.à r.l., in its quality of existing shareholder, having its registered office in L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman,

here represented by Mr Adrien COULOMBEL, prenamed, by virtue of a proxy established on 10 March 2014,

declared to subscribe to FIVE HUNDRED (500) new shares.

All the shares have fully paid up in cash so that the amount of THIRTY-SIX THOUSAND EURO (EUR 36,000.-) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

The said proxies, signed "ne varietur" by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Ninth resolution

The meeting resolves to amend article 5, first paragraph, of the articles of association of the Company so as to be worded as follows:

“ **Art. 5. first paragraph.** The subscribed capital of the company is fixed at THIRTY-SIX THOUSAND EURO (EUR 36,000.-) divided into ONE THOUSAND (1,000) shares with a par value of THIRTY-SIX EURO (EUR 36.-) each.”

Tenth resolution

The meeting resolves to accept the dismiss of the current directors, and decides to give them full discharge of their mandate till today.

Eleventh resolution

The meeting resolves to appoint as new directors of the company for a limited period of 3 years:

- Neil MEDLYN, manager, born in Falmouth (United Kingdom) on 19/05/1953, residing in 3A rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, in quality of Director A.

- René DEMOULIN, employé privé, born in Rachecourt (Belgium) on 18/10/1952, residing in 3A rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, in quality of Director A.

- Adrien COULOMBEL, manager, born in Amiens (France) on 08/06/1982, residing in 3A rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, in quality of Director B.

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2017.

Twelfth resolution

The meeting resolves to accept the dismiss of the current statutory auditor (Fiduciaire Hetre SA) and the Réviseur d'Entreprises, (Alliance Révision Sàrl) and decides to give them full discharge of their mandate till today.

Thirteenth resolution

The meeting resolves to appoint as new statutory auditor for a limited period of 3 years:

Engelwood Management & Consulting, a société à responsabilité limitée with registered office at 24, rue Léon Kauffman, at L-1853 Luxembourg (RCS Luxembourg B 178071).

The terms of its office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2017.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,600.-.

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix mars.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Maritime Business Management S.A., en abrégé «MBM S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1943 Bonnevoie-Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.370 constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage en date du 2 octobre 2003 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1169 du 7 novembre 2003 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés par acte de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, le 12 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 191 du 24 janvier 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Pierre VERLAINE, manager, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Adrien COULOMBEL, manager, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jean-Pierre VERLAINE, manager, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision de modifier la dénomination de la société en "Centre Circle S.A."

2. Décision de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois avec comme dénomination "Centre Circle S.A."

3. Décision de transférer le siège social de la société de L-1943 Bonnevoie-Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann, à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

4. Décision de modifier l'objet social de la société.

5. Décision de modifier en conséquence l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, directement ou indirectement, de participations, droits et intérêts, et obligations dans des sociétés ou autres entités ou entreprises, luxembourgeoises et étrangères, y compris l'acquisition, la détention et la cession de participations dans des établissements de crédit, des entreprises d'investissement ou tout autre société fournissant des services financiers similaires, complémentaires ou subsidiaires aux services rendus par la Société ou tout autre société détenue par la Société (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de tout autre manière et le transfert par vente, échange ou de tout autre manière de titres, obligations, certificats de créances, de billets et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toutes espèces et les contrats connexes ou y afférents, (iii) l'acquisition, la détention, la cession, l'enregistrement, la gestion, l'investissement de quelque manière que ce soit dans le développement, de licence ou sous-licence de tous brevets, licences, droits d'auteur, marques ou tous autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine (y compris les noms de domaines) et (iv) la détention, l'administration, le développement et la gestion de portefeuille (comprenant entre autres choses, les biens auxquels il est fait référence aux points (i), (ii), et (iii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de titres de créances, obligations et créances et autres titres représentatifs de dette.

La Société peut accorder des prêts (subordonnés ou non subordonnés) ou d'autres formes de financement et prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des titres représentatifs de dette) à des sociétés ou autres entités ou entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société.

La Société peut également consentir des garanties et des sûretés (y compris verticalement ou horizontalement) au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations des sociétés ou autres entités ou entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges ou créer toutes sûretés sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut également réaliser des transactions immobilières telles que achat, cession, location, développement ou gestion. La Société pourra entreprendre toute action pour protéger ses droits et réaliser des transactions qu'elles soient directement ou indirectement liées avec ses objectifs et qui sont susceptibles de promouvoir leur développement ou extension.

De manière générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social.»

6. Décision de modifier l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et qui peuvent les révoquer à tout moment.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.»

7. Décision de réduire le capital de la société d'un montant de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000) afin de le porter de son montant actuel de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000) au montant de ZERO EURO (EUR 0.-) pour compenser des pertes qui n'ont pu être absorbées par d'autres fonds propres.

8. Suppression des mille (1.000) actions existantes.

9. Décision de changer la valeur nominale des actions pour leur donner la valeur de trente-six euros (EUR 36) chacune.

10. Décision d'augmenter le capital de la société d'un montant de TRENTE-SIX MILLE EUROS (EUR 36.000.-) pour le porter de son montant de ZERO EUROS (EUR 0.-) à TRENTE-SIX MILLE EUROS (EUR 36.000.-) par l'émission de MILLE (1.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de TRENTE-SIX EUROS (EUR 36.-) chacune.

11. Souscription et libération intégrale de ces nouvelles actions par les actuels actionnaires de la société (50% chacun) par apport en numéraire.

12. Décision de modifier l'article 5, 1^{er} alinéa, des articles de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital souscrit est fixé à TRENTE-SIX MILLE EUROS (EUR 36.000.-) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE-SIX EUROS (EUR 36.-) chacune."

13. Décision d'accepter la démission des actuels administrateurs.

14. Décision de nommer comme administrateurs: Neil MEDLYN, René DEMOULIN, Adrien COULOMBEL.

15. Décision d'accepter la démission de l'actuel commissaire aux comptes et de l'actuel réviseur d'entreprises.

16. Décision de nommer comme nouveau commissaire aux comptes:

Engelwood Management & Consulting S.à r.l., une société ayant son siège social à 24, rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg (RCS Luxembourg B 178071)

17. Divers.

II) Les actionnaires de la Société présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents ou le mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Il résulte de cette liste de présence que la totalité des 1.000 actions représentant l'entière du capital de la Société sont représentées à la présente assemblée.

IV) La présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, dont les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité par l'assemblée:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en "Centre Circle S.A.", et décide de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois avec comme dénomination "Centre Circle S.A.".

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1943 Bonnevoie-Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann, à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et décide de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, directement ou indirectement, de participations, droits et intérêts, et obligations dans des sociétés ou autres entités ou entreprises, luxembourgeoises et étrangères, y compris l'acquisition, la détention et la cession de participations dans des établissements de crédit, des entreprises d'investissement ou tout autre société fournissant des services financiers similaires, complémentaires ou subsidiaires aux services rendus par la Société ou tout autre société détenue par la Société (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de tout autre manière et le transfert par vente, échange ou de tout autre manière de titres, obligations, certificats de créances, de billets et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toutes espèces et les contrats connexes ou y afférents, (iii) l'acquisition, la détention, la cession, l'enregistrement, la gestion, l'investissement de quelque manière que ce soit dans le développement, de licence ou sous licence de tous brevets, licences, droits d'auteur, marques ou tous autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine (y compris les noms de domaines) et (iv) la détention, l'administration, le développement et la gestion de portefeuille (comprenant entre autres choses, les biens auxquels il est fait référence aux points (i), (ii), et (iii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de titres de créances, obligations et créances et autres titres représentatifs de dette.

La Société peut accorder des prêts (subordonnés ou non subordonnés) ou d'autres formes de financement et prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des titres représentatifs de dette) à des sociétés ou autres entités ou entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société.

La Société peut également consentir des garanties et des sûretés (y compris verticalement ou horizontalement) au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations des sociétés ou autres entités ou entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges ou créer toutes sûretés sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut également réaliser des transactions immobilières telles que achat, cession, location, développement ou gestion. La Société pourra entreprendre toute action pour protéger ses droits et réaliser des transactions qu'elles soient directement ou indirectement liées avec ses objectifs et qui sont susceptibles de promouvoir leur développement ou extension.

De manière générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 13 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et qui peuvent les révoquer à tout moment.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital de la société d'un montant de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-) afin de le porter de son montant actuel de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-) au montant de ZERO EURO (EUR 0.-) pour compenser des pertes qui n'ont pu être absorbées par d'autres fonds propres.

Preuve de l'existence de ces pertes a été donnée au moyen d'un bilan intérimaire daté du 6 mars 2014, lequel bilan restera ci-annexé.

Sixième résolution

L'assemblée décide de supprimer les actuelles mille (1.000) actions de la société.

Septième résolution

L'assemblée décide de changer la valeur nominale des actions pour leur donner dorénavant la valeur de trente-six euros (EUR 36.-) chacune.

Huitième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la société d'un montant de TRENTE-SIX MILLE EUROS (EUR 36.000.-) pour le porter de son montant de ZERO EURO (EUR 0.-) à TRENTE-SIX MILLE EUROS (EUR 36.000.-) par l'émission de MILLE (1.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de TRENTE-SIX EUROS (EUR 36.-) chacune, et décide d'accepter la souscription de ces actions nouvelles par les actionnaires actuels de la société en proportion de leur participation dans le capital de la société, par apport en numéraire.

Souscription et libération

Sont intervenues aux présentes:

1) RESOURCE SHIPPING & SHIPMANAGEMENT S.A., en sa qualité d'actuel actionnaire, ayant son siège social à L-1943 Bonnevoie-Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann,

ici représentée par Monsieur Adrien COULOMBEL, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 mars 2014,
laquelle société déclare souscrire à cinq cents (500) actions nouvelles.

2) Engelwood Management & Consulting S.à r.l., en sa qualité d'actuel actionnaire, ayant son siège social à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman,

ici représentée par Monsieur Adrien COULOMBEL prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 mars 2014
laquelle société déclare souscrire à cinq cents (500) actions nouvelles.

Toutes les actions nouvelles ont été intégralement libérées moyennant versement en espèces de sorte que la somme de TRENTE-SIX MILLE EUROS (EUR 36.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ce qui a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat de blocage, qui le constate expressément.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de modifier en conséquence l'article 5 - alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital souscrit est fixé à TRENTE-SIX MILLE EUROS (EUR 36.000.-) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE-SIX EUROS (EUR 36.-) chacune.»

Dixième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des actuels administrateurs de la société et décide de leur donner décharge complète et définitive pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Onzième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité de nouveaux administrateurs pour une période de trois ans:

- Monsieur Neil MEDLYN, manager, né à Falmouth (United Kingdom) le 19 mai 1953, demeurant au 3A rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, en qualité d'administrateur A
 - Monsieur René DEMOULIN, employé privé, né à Rachecourt (Belgique) le 18 octobre 1952, demeurant à 3A rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, en qualité d'administrateur A
 - Monsieur Adrien COULOMBEL, manager, né à Amiens (France) le 8 juin 1982, demeurant au 3A rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, en qualité d'administrateur B,
- leur mandate venant à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2017.

Douzième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de l'actuel commissaire aux comptes (Fiduciaire Hetre SA) et de l'actuel réviseur d'entreprises (Alliance Révision S.à r.l.) et décide de leur donner décharge complète et définitive pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Treizième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité de nouveau commissaire aux comptes de la société pour une période de trois ans:

Engelwood Management & Consulting, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 24, rue Léon Kauffman, à L-1853 Luxembourg (RCS Luxembourg B 178071),
son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2017.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 1.600,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. P. VERLAINE, A. COULOMBEL, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 13 mars 2014. Relation: RED/2014/519. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 20 mars 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014040898/407.

(140047479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

WishTree S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7423 Dondelange, 8A, rue de la Montée.

R.C.S. Luxembourg B 176.568.

1) Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 17 mars 2014 que:

- Madame Valérie Ricciardi, demeurant à D-66706 Perl, a cédé 50 (cinquante) parts sociales qu'elle détient dans la société WishTree S.à r.l. ayant son siège social à L-7423 Dondelange, 8a, rue de la Montée, à Madame Natacha Koch, demeurant à D-66706 Perl, 11, Im Siercker Gewännchen, qui accepte.

2) Il résulte d'une lettre signée en date du 17 mars 2014, que Madame Valérie Ricciardi a donné sa démission de son poste de gérante administrative avec effet au 17 mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2014.

Pour WishTree S.à r.l.

Référence de publication: 2014042412/16.

(140049041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Oxo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 54.952.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014043501/10.

(140049773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Patagonia Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 82.186.

Extrait des résolutions du conseil d'administration

En date du 21 mars 2014, le conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs avec effet au 21 mars 2014, comme suit:

- Hille-Paul Schut, administrateur, avec adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- Vladimir Mornard, administrateur, avec adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- Jean Gil Pires, administrateur, avec adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2014.

Sophie Zintzen

Mandataire

Référence de publication: 2014043519/19.

(140049471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Ecotrade Commodities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 119.021.

Extrait des décisions de l'assemblée générale du 11 février 2014

L'Assemblée Générale décide:

- de renouveler les mandats des administrateurs Intershipping SA, représentée par Mr Fabrice MAIRE, né à Thionville le 16 Février 1969, résident professionnellement 30 Avenue Dr Klein L-5630 Mondorf Les Bains, et Mr Daniel Bozzoni, pour une année, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2014.

- de ne pas renouveler le mandat de Mr Gilbert Muller et de Mr Fabrice Maire, ce dernier devenant le représentant d'Intershipping SA.

- de nommer au poste d'administrateur Laudamar Participations SA, B-101465, sis 1 Rue de la Chapelle L-1325 Luxembourg, représentée par Mr Jean Wagener, né le 14 Décembre 1938 à Luxembourg, résident professionnellement 10A Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une année, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2014.

- décide de renouveler le mandat de délégué à la gestion journalière de Fabrice MAIRE, pour une année, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2014.

- de renouveler, le mandat de Compagnie Européenne de Révision sis 15, rue des Carrefours L-8124 Bridel - RCSSL no B-37039, en qualité de réviseur d'entreprises pour une année, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014042036/25.

(140048742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Charpente Traditionnelle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7661 Medernach, 44, rue de Larochette.

R.C.S. Luxembourg B 185.426.

— STATUTEN

Im Jahre zwei tausend vierzehn.

Den vierzehnten März.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

- 1.- Herr Christian WEBER, Zimmerermeister, wohnhaft in D-54340 Naurath, Föhrener Strasse, 18.
- 2.- Herr António CARVALHO GOMES, Zimmerer, wohnhaft in D-54310 Wintersdorf, Steilstrasse, 6.
- 3.- Herr José Carlos VALENTE DA SILVA, Betriebsleiter, wohnhaft in L-7660 Medernach, 3, Gruecht.

Welche Komparenten den instrumentierenden Notar ersuchten, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden, den sie miteinander abgeschlossen haben:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "Charpente Traditionnelle S.à r.l.".

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Medernach.

Er kann durch eine Entscheidung der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist das Betreiben eines Unternehmens für Dachdecker- und Bauschreinerarbeiten, sowie Zimmererarbeiten, Blechschmiedearbeiten, Dachreparaturen aller Art, und Gerüstbau.

Zweck der Gesellschaft ist ebenfalls die Schornstein-, Rinnen- und Dachreinigung sowie der Handel und die Montage von Rolläden, Jalousien, Fenstern, Türen und Sonnenschutzanlagen, inklusive Elektroinstallation.

Gegenstand der Gesellschaft ist des Weiteren der Einbau von Baufertigteilen, der Trocken- und Innenausbau, Dämmarbeiten, Fertigmöbelmontage, sowie die Installation von hochliegenden Sicherheitssystemen.

Die Gesellschaft ist des Weiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND SECHS HUNDERT EURO (€ 12.600.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT SECHSUNDZWANZIG (126) Anteile, mit einem Nominalwert von je EIN HUNDERT EURO (€ 100.-), welche wie folgt übernommen werden:

| | |
|--|-----|
| 1.- Herr Christian WEBER, Zimmerermeister, wohnhaft in D-54340 Naurath, Föhrener Strasse, 18, zweiundvierzig Anteile | 42 |
| 2.- Herr António CARVALHO GOMES, Zimmerer, wohnhaft in D-54310 Wintersdorf, Steilstrasse, 6, zweiundvierzig Anteile | 42 |
| 3.- Herr José Carlos VALENTE DA SILVA, Betriebsleiter, wohnhaft in L-7660 Medernach, 3, Gruecht, zweiundvierzig Anteile | 42 |
| Total: ein hundert sechsundzwanzig Anteile | 126 |

Art. 7. Zur Abtretung von Geschäftsanteilen unter Lebenden an Gesellschafter und/oder Nichtgesellschafter bedarf es der Genehmigung aller Gesellschafter.

Im Falle der Übertragung der Gesellschaftsanteile steht den anderen Gesellschaftern ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Gesellschaftsanteile zu, im Verhältnis ihrer bisherigen Gesellschaftsanteile.

Die Übertragung der Gesellschaftsanteile an Nichtgesellschafter infolge Sterbefalls bedarf der Zustimmung aller Gesellschafter.

Die laut Absatz 3 vorgesehene Zustimmung ist nicht erforderlich, wenn die Anteile, sei es an Reservaterben, sei es an den überlebenden Ehegatten oder, soweit dies durch die Statuten vorgesehen ist, an die andern gesetzlichen Erben übertragen werden.

Die Erben sowie die durch Verfügung von Todeswegen eingesetzten Vermächtnisnehmer, welche obige Zustimmung nicht erhalten, sowie auch keinen Abnehmer gefunden haben, welcher die vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt, können die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft veranlassen und zwar drei Monate nach einer Inverzugsetzung, die den Geschäftsführern durch den Gerichtsvollzieher zugestellt und den Gesellschaftern durch Einschreibebrief durch die Post zur Kenntnis gebracht wird.

Innerhalb der besagten Frist von drei Monaten können die Gesellschaftsanteile des Verstorbenen jedoch erworben werden, entweder durch die Gesellschafter, unter Vorbehalt der Bestimmungen des letzten Satzes von Art. 199, oder durch einen von ihnen genehmigten Dritten, oder auch durch die Gesellschaft selbst, wenn sie die Bedingungen erfüllt, welche von einer Gesellschaft zum Erwerb ihrer durch sie verausgabten Wertpapiere verlangt werden.

Der Rückkaufpreis der Gesellschaftsanteile wird auf Grund der Durchschnittsbilanz der drei letzten Jahre, und wenn die Gesellschaft noch keine drei Geschäftsjahre aufzuweisen hat, auf Grund der Bilanz des letzten oder derjenigen der zwei letzten Jahre berechnet.

Wenn kein Gewinn verteilt worden ist, oder wenn keine Einigung über die Anwendung der im vorhergehenden Absatz angegebenen Rückkaufgrundlagen zustande kommt, wird der Preis im Uneinigkeitsfalle gerichtlich festgesetzt.

Die den Gesellschaftsanteilen des Erblassers zustehenden Rechte können nicht ausgeübt werden, bis deren Übertragung der Gesellschaft gegenüber rechtswirksam ist.

Die Abtretungen von Gesellschaftsanteilen müssen durch notariellen oder Privatvertrag beurkundet werden.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie, gemäss Artikel 1690 des bürgerlichen Gesetzbuches, der Gesellschaft zugestellt oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt welches auch immer die Anzahl seiner Anteile ist und jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatäre gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 11. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Kosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 12. Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen durchgeführt.

Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 14. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Einzahlung des Gesellschaftskapitals

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND SECHS HUNDERT EURO (€ 12.600.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt jedoch am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2014.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000.-).

Erklärung

Die Komparenten erklären seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Alsdann sind die Gesellschafter, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig und laut entsprechender Tagesordnung nachfolgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum technischen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Christian WEBER, Zimmerermeister, geboren in Trier (Deutschland), am 21. Juli 1977, wohnhaft in D-54340 Naurath, Föhrener Strasse, 18.

b) Zum administrativen Geschäftsführer wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr António CARVALHO GOMES, Zimmerer, geboren in Ettelbruck, am 2. November 1971, wohnhaft in D-54310 Wintersdorf, Steilstrasse, 6.

c) Die Gesellschaft wird wie folgt vertreten und verpflichtet:

- durch die alleinige Unterschrift des technischen Geschäftsführers;

- durch die alleinige Unterschrift des administrativen Geschäftsführers bis zu dem Betrag von fünf tausend Euro (€ 5.000.-); darüber hinaus bedarf es der zusätzlichen Unterschrift des technischen Geschäftsführers.

d) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-7661 Medernach, 44, rue de Larochette.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: C. WEBER, A. CARVALHO GOMES, J. C. VALENTE DA SILVA, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 17 mars 2014. Relation: ECH/2014/536. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 21. März 2014.

Référence de publication: 2014041340/144.

(140047745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

CM Project, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3543 Dudelange, 116, rue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 137.916.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014044446/14.

(140050807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Sunset S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 33.435,50.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.817.

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth day of March.

Before us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders (the “General Meeting”) of Sunset S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Trade and Company Registry of Luxembourg under number B 104817, incorporated by deed of Maître Jacques Delvaux, then notary residing in Luxembourg, on 8 December 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 191 of 3 March 2005, page 9140 (the “Company”). The articles of association of the Company (the “Articles”) have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary of 6 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 198, page 9489 on 22 January 2014.

The General Meeting was opened by Mrs Emanuela BRERO, employee, residing in Luxembourg, the chairman, who appointed as secretary Mrs Stella LE CRAS, employee, residing in Luxembourg, the General Meeting elected as scrutineer Mrs Stella LE CRAS, employee, residing in Luxembourg (the “Bureau”).

The Bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the General Meeting is worded as follows:

Agenda

1. Change of the fiscal year of the Company in order for the fiscal year to start on 1st April and close on 31st March every year;

2. Subsequent amendment of Article 12.1 - Fiscal year - of the Articles of Association of the Company, so that it shall now read as follows:

“ **12.1. Fiscal year.** The Company’s fiscal year starts on the 1st of April and ends on the 31st of March each year.”;

3. Decision to reclassify the existing shares into (i) 2,521,688 Class A shares, (ii) 343,869 Class B1 Shares, (iii) 343,869 Class B2 Shares, (iv) 343,869 Class B3 Shares, (v) 343,869 Class B4 Shares, (vi) 343,869 Class B5 Shares, (vii) 343,869 Class B6 Shares, (viii) 343,869 Class B7 Shares and (ix) 343,869 Class B8 Shares, all with a par value of EUR 0.01 each;

4. Proportional allocation of the reclassified shares, having a par value of EUR 0.01 each, to the current shareholders of the Company;

5. Subsequent amendment of Article 7.1 - Subscribed and Paid Up Share Capital - of the Articles of Association of the Company, so that it shall now read as follows:

“ **7.1. Subscribed and Paid Up Share Capital.** The Company’s share capital is fixed at EUR 52,726.40 (fifty two thousand seven hundred and twenty six Euro and forty cents) represented by 5,272,640 (five million two hundred and seventy two thousand six hundred and forty) redeemable Shares, all fully subscribed and entirely paid up, divided into:

| | | |
|----------|-----------|-----------------|
| a) | 2,521,688 | Class A Shares |
| b) | 343,869 | Class B1 Shares |
| c) | 343,869 | Class B2 Shares |
| d) | 343,869 | Class B3 Shares |
| e) | 343,869 | Class B4 Shares |
| f) | 343,869 | Class B5 Shares |
| g) | 343,869 | Class B6 Shares |
| h) | 343,869 | Class B7 Shares |
| i) | 343,869 | Class B8 Shares |

All with a par value of 0.01 EUR (One Eurocent) each.

At any time and as long as all the Shares are held by one single Shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole Shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.”;

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the Bureau and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present General Meeting, so that the General Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved, the General Meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The General Meeting RESOLVES to change the fiscal year of the Company in order for the fiscal year to start on 1st April and close on 31st March every year.

As a result, the current fiscal year of the Company started on 1st January 2014 will close on 31st March 2014.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the meeting RESOLVES to amend Article 12.1 - Fiscal year of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

“ **12.1. Fiscal year.** The Company’s fiscal year starts on the 1st of April and ends on the 31st of March the following year.”

Third resolution

The General Meeting RESOLVES to reclassify the existing shares into (i) 2,521,688 Class A shares, (ii) 343,869 Class B1 Shares, (iii) 343,869 Class B2 Shares, (iv) 343,869 Class B3 Shares, (v) 343,869 Class B4 Shares, (vi) 343,869 Class B5 Shares, (vii) 343,869 Class B6 Shares, (viii) 343,869 Class B7 Shares and (ix) 343,869 Class B8 Shares, all with a par value of EUR 0.01 each.

Fourth resolution

The General Meeting RESOLVES to allocate the reclassified shares, having a par value of EUR 0.01 each, proportionally to the current shareholders of the Company, so that the share capital of the Company shall now be held as follows:

| Share Class: | Shareholder | | | TOTAL |
|--------------|----------------------|---------------------------|----------------|------------------|
| | CVC Nominees Limited | Francisco Javier DE JAIME | Luigi Lanari | |
| A | 2,242,288 | 209,000 | 70,400 | 2,521,688 |
| B1 | 305,769 | 28,500 | 9,600 | 343,869 |
| B2 | 305,769 | 28,500 | 9,600 | 343,869 |
| B3 | 305,769 | 28,500 | 9,600 | 343,869 |
| B4 | 305,769 | 28,500 | 9,600 | 343,869 |
| B5 | 305,769 | 28,500 | 9,600 | 343,869 |
| B6 | 305,769 | 28,500 | 9,600 | 343,869 |
| B7 | 305,769 | 28,500 | 9,600 | 343,869 |
| B8 | 305,769 | 28,500 | 9,600 | 343,869 |
| | <u>4,688,440</u> | <u>437,000</u> | <u>147,200</u> | <u>5,272,640</u> |

Fifth resolution

As a consequence of the above resolutions, the meeting RESOLVES to amend Article 7.1 - Subscribed and Paid Up Share Capital - of the Articles of Association of the Company, so that it shall now read as follows:

“ **7.1. Subscribed and Paid Up Share Capital.** The Company’s share capital is fixed at EUR 52,726.40 (fifty-two thousand seven hundred and twenty six Euro and forty cents) represented by 5,272,640 (five million two hundred and seventy two thousand six hundred and forty) redeemable Shares, all fully subscribed and entirely paid up, divided into:

| | | |
|----------|-----------|-----------------|
| a) | 2,521,688 | Class A Shares |
| b) | 343,869 | Class B1 Shares |
| c) | 343,869 | Class B2 Shares |
| d) | 343,869 | Class B3 Shares |
| e) | 343,869 | Class B4 Shares |
| f) | 343,869 | Class B5 Shares |
| g) | 343,869 | Class B6 Shares |
| h) | 343,869 | Class B7 Shares |
| i) | 343,869 | Class B8 Shares |

All with a par value of 0.01 EUR (One Eurocent) each.

At any time and as long as all the Shares are held by one single Shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among

others, will apply, this entailing that each decision of the sole Shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.”;

There being no further business, the General Meeting is closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,200.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by names, surnames, civil statuses and residences, said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le douzième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des associés (l'«Assemblée Générale») de Sunset S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104817, constituée par acte du Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 8 décembre 2004, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C 191 du 3 mars 2005, page 9140 (la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié du notaire instrumentant reçu en du 6 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 198, page 9489 du 22 janvier 2014.

L'Assemblée Générale est ouverte sous la présidence de Madame Emanuela BRERO, employée, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Stella LE CRAS, employée, demeurant à Luxembourg, l'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Madame Stella LE CRAS, employée, demeurant à Luxembourg (le «Bureau»).

Le Bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1) Modification de l'exercice social de la Société, de sorte à ce qu'il débute le 1^{er} avril et se clôture le 31 mars chaque année.

2) Modification subséquente de l'article 12.1 - L'Exercice Social - des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **12.1. L'Exercice Social.** L'année sociale de la Société commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars chaque année.»

3) Décision de reclassifier les parts sociales existantes en (i) 2.521.688 Parts Sociales de Classe A, (ii) 343.869 Parts Sociales de Classe B1, (iii) 343.869 Parts Sociales de Classe B2, (iv) 343.869 Parts Sociales de Classe B3, (v) 343.869 Parts Sociales de Classe B4, (vi) 343.869 Parts Sociales de Classe B5, (vii) 343.869 Parts Sociales de Classe B6, (viii) 343.869 Parts Sociales de Classe B7 et (ix) 343.869 Parts Sociales de Classe B8, chacune ayant une valeur nominale d'EUR 0,01;

4) Allocation proportionnelle des parts sociales reclassifiées, ayant une valeur nominale d'EUR 0,01 chacune, aux associés actuels de la Société;

5) Modification subséquente de l'article 7.1 - Capital Souscrit et Libéré - des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **7.1. Capital Souscrit et Libéré.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 52.726,40 (cinquante-deux mille sept cent vingt-six Euro et quarante cents) représenté par 5.272.640 (cinq million deux cent soixante-douze mille six cent quarante) Parts Sociales rachetables, toutes entièrement souscrites et payées, divisées comme suit:

| | | |
|----------|-----------|-----------------------------|
| a) | 2.521.688 | Parts Sociales de Classe A |
| b) | 343.869 | Parts Sociales de Classe B1 |
| c) | 343.869 | Parts Sociales de Classe B2 |
| d) | 343.869 | Parts Sociales de Classe B3 |
| e) | 343.869 | Parts Sociales de Classe B4 |
| f) | 343.869 | Parts Sociales de Classe B5 |
| g) | 343.869 | Parts Sociales de Classe B6 |
| h) | 343.869 | Parts Sociales de Classe B7 |

i) 343.869 Parts Sociales de Classe B8
Toutes ayant une valeur nominale de 0,01EUR (un cent d'Euro).

A tout moment, et tant que toutes les parts sociales sont détenues par un associé unique, la Société est une société unipersonnelle dans le sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans cette éventualité les Articles 200-1 et 200-2, entre d'autres, s'appliqueront, ceci impliquant que chaque décision de l'associé unique et que chaque contrat signé entre lui et la Société représentée par lui devront être établis par écrit.»

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du Bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des associés représentés.

III. Au vu de la prédite liste de la présence, tous les parts sociales en émission sont présentes ou représentées à la présente Assemblée Générale, dès lors l'Assemblée Générale peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'Assemblée Générale, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale DECIDE de modifier l'exercice social de la Société, de sorte à ce qu'il débute le 1^{er} avril et se clôture le 31 mars chaque année.

Il en résulte que l'exercice social courant ayant commencé le 1^{er} janvier 2014 sera clôturée le 31 mars 2014.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Assemblée Générale DECIDE de modifier l'article 12.1 - L'Exercice Social - des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **12.1. L'Exercice Social.** L'année sociale de la Société commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de l'année suivante.»

Troisième résolution

L'Assemblée Générale DECIDE de reclassifier les parts sociales existantes en (i) 2.521.688 Parts Sociales de Classe A, (ii) 343.869 Parts Sociales de Classe B1, (iii) 343.869 Parts Sociales de Classe B2, (iv) 343.869 Parts Sociales de Classe B3, (v) 343.869 Parts Sociales de Classe B4, (vi) 343.869 Parts Sociales de Classe B5, (vii) 343.869 Parts Sociales de Classe B6, (viii) 343.869 Parts Sociales de Classe B7 et (ix) 343.869 Parts Sociales de Classe B8, chacune ayant une valeur nominale d'EUR 0,01;

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale DECIDE d'allouer les parts sociales reclassifiées, ayant une valeur nominale d'EUR 0,01 chacune, proportionnellement aux associés actuels de la Société, de manière à ce que le capital social de la Société sera désormais détenu comme suit:

| Parts sociales de Classe: | Associé | | | TOTAL |
|---------------------------|----------------------|---------------------------|--------------|-----------|
| | CVC Nominees Limited | Francisco Javier DE JAIME | Luigi Lanari | |
| A | 2.242.288 | 209.000 | 70.400 | 2.521.688 |
| B1 | 305.769 | 28.500 | 9.600 | 343.869 |
| B2 | 305.769 | 28.500 | 9.600 | 343.869 |
| B3 | 305.769 | 28.500 | 9.600 | 343.869 |
| B4 | 305.769 | 28.500 | 9.600 | 343.869 |
| B5 | 305.769 | 28.500 | 9.600 | 343.869 |
| B6 | 305.769 | 28.500 | 9.600 | 343.869 |
| B7 | 305.769 | 28.500 | 9.600 | 343.869 |
| B8 | 305.769 | 28.500 | 9.600 | 343.869 |
| | 4.688.440 | 437.000 | 147.200 | 5.272.640 |

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Assemblée Générale DECIDE de modifier l'article 7.1 - Capital Souscrit et Libéré - des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **7.1. Capital Souscrit et Libéré.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 52.726,40 (cinquante -deux mille sept cent vingt-six Euro et quarante cents) représenté par 5.272.640 (cinq million deux cent soixante-douze mille six cent quarante) Parts Sociales rachetables, toutes entièrement souscrites et payées, divisées comme suit:

| | | |
|----------|-----------|-----------------------------|
| a) | 2.521.688 | Parts Sociales de Classe A |
| b) | 343.869 | Parts Sociales de Classe B1 |
| c) | 343.869 | Parts Sociales de Classe B2 |
| d) | 343.869 | Parts Sociales de Classe B3 |
| e) | 343.869 | Parts Sociales de Classe B4 |
| f) | 343.869 | Parts Sociales de Classe B5 |
| g) | 343.869 | Parts Sociales de Classe B6 |
| h) | 343.869 | Parts Sociales de Classe B7 |
| i) | 343.869 | Parts Sociales de Classe B8 |

Toutes ayant une valeur nominale de 0,01EUR (un cent d'Euro).

A tout moment, et tant que toutes les parts sociales sont détenues par un associé unique, la Société est une société unipersonnelle dans le sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans cette éventualité les Articles 200-1 et 200-2, entre d'autres, s'appliqueront, ceci impliquant que chaque décision de l'associé unique et que chaque contrat signé entre lui et la Société représentée par lui devront être établies par écrit.»

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison du présente acte est évalué à environ EUR 1.200,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux comparants, tous étant connus du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et lieux de résidence, ceux-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: E. BRERO, S. LE CRAS, C. DELVAUX

Enregistré à Redange/Attert, le 14 mars 2014. Relation: RED/2014/555. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 20 mars 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014041062/247.

(140047620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Flux Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 133.013.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014042078/10.

(140049199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Planet Strategy Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8049 Strassen, 4, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 165.543.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014042302/10.

(140048767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Quinlan Private Most Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.389.950,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 133.987.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2014.

Référence de publication: 2014042310/10.

(140049029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Marie Lingerie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 140.390.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2014042230/13.

(140048546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Laguna S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 153.064.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014043403/14.

(140049937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

E.L.E. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 95.201.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 19 février 2014 au siège social de la société, il a été décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Maurizio Costa, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur, avec effet immédiat;

- de coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Andrea Giovanni Carini, résidant professionnellement 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

E.L.E. Lux S.A.

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2014042028/16.

(140048917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Luxprototyping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6677 Mertert, 2, rue Sandkaul.

R.C.S. Luxembourg B 171.316.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.
EXPERTS COMPTABLES - FIDUCIAIRE
31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER
Signature

Référence de publication: 2014043425/13.

(140049943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Fides Europe S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 112.198.

*Extrait de la résolution de l'associé unique prise en date du 1^{er} mars 2014*En date du 1^{er} mars 2014, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

Le siège social de la Société est transféré de L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare, avec effet au 1^{er} mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2014.

FIDES EUROPE S.À R.L.

Référence de publication: 2014042072/15.

(140048952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Misys Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 55.354.

Lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 03 mars 2014, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

- Renouvellement du mandat de Monsieur Yves Attal, en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat et pour une période renouvelable de six ans, venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels clôturant au 31 mai 2019 et qui se tiendra en 2020.

- Renouvellement du mandat de Monsieur Patrick Pleyers, en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat et pour une période renouvelable de six ans, venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels clôturant au 31 mai 2019 et qui se tiendra en 2020.

- Il a également été décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, en tant que réviseur d'entreprises agréé avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes se terminant au 31 mai 2014 et qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2014.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2014043431/24.

(140049976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Horizon Newco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 44.596.503,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 146.131.

—
Extrait des résolutions du conseil de gérance

En date du 21 mars 2014, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet rétroactif au 13 mars 2014.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des gérants de classe B suivants:

Monsieur Hille-Paul Schut, 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Monsieur Johan Dejans, 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2014.

Sophie Zintzen

Mandataire

Référence de publication: 2014042114/20.

(140048913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Planet Plus Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 163.409.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 21 février 2014 que:

- les démissions de M. Paul TORI, M. Tom FABER et M. Philippe DE PATOUL de leurs fonctions d'Administrateurs et de M. Paul TORI de sa fonction de Président du Conseil d'Administration ont été acceptées;

- la démission de la société MARC MULLER CONSEILS S.A R.L., de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée;

- la société ANTAR INVEST S.A., société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.297

- la société NATURWERK S.A., société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à 38, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 26.237.

- la société SOLERO S.A., société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à 38, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.842.

ont été nommés aux fonctions d'administrateur de la société.

- la société Fibetrust S.à r.l., ayant son siège social au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 165.965 a été nommée aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société.

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2019.

- Le siège de la société est transféré de son adresse actuelle au 38, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2014.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014042301/32.

(140048862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.
